



RÈGLEMENT DE L'ACCUEIL PÉRISCOLAIRE DU GRAND-AUVERNÉ

Année Scolaire 2025/2026

1. Le matin j'arrive habillé (vêtements et chaussures adaptés).
2. Je mets mon vêtement au porte manteau.
3. Durant le trajet entre l'école et le périscolaire, j'obéis au personnel encadrant, je marche en rang, je donne la main, je respecte les consignes de sécurité, je respecte mes camarades.
4. Je dois passer aux toilettes et me laver les mains avant de prendre mon goûter.
5. Je respecte et j'écoute le personnel de service et j'obéis aux consignes.
6. Je respecte les locaux et le matériel.
7. Je ne cours pas dans l'enceinte du périscolaire.
8. Je ne bouscule pas mes camarades.
9. Je ne tape pas mes camarades.
10. Je ne crie pas et ne dis pas de gros mots.



En cas d'indiscipline et de non-respect des consignes ci-dessus, un système de code couleur est mis en place :

Au premier avertissement, l'enfant prévenu par le personnel encadrant passe dans la couleur **orange**.

Au deuxième avertissement par le personnel encadrant, l'enfant passe dans la couleur **rouge**. Enfin au troisième avertissement, la Mairie sera avertie et un premier courrier sera envoyé aux parents et au Directeur de l'école.

Si le manque de discipline et de respect se reproduit, un deuxième courrier sera envoyé aux parents avec des jours d'exclusion temporaires.

Au troisième courrier envoyé aux parents, l'exclusion sera définitive.

Je soussigné(e) – NOM et Prénom de l'enfant (ou des enfants) :

.....
.....
.....

déclare avoir pris connaissance du présent règlement,

Signature de l'enfant (ou des enfants) :

Signature des parents :
(Précédée de la mention lu et approuvé)

(1 exemplaire pour la famille, 1 exemplaire pour la Mairie)